

voyages pour en envoyer l'épargne — Appliquez cela comme vous le voudrez, ça été chez moi depuis dix ans un plan de conduite invariable. Ah! si j'avais les revenus de la plupart des curés de votre comté, je ferais bâtir un collège à moi seul. Piquez-les donc d'émulation pour leur district, toute dépense inutile doit être retranchée dans un prêtre pour être employée en bonnes œuvres. Si vos curés se piquaient d'une sainte jalousie, ils pourraient mettre le Collège de Sainte-Anne sur un pied à pouvoir rivaliser de richesses avec les autres établissements des pays les mieux favorisés sous ce rapport. Quelle gloire pour le clergé! et puisque le clergé est appelé à tout faire dans le pays, qu'il comprenne enfin sa sainte mission....

"Je désirerais bien qu'il y eût dans votre collège un professeur qui donnât des leçons d'agriculture adaptées à notre climat; ce serait, à mon avis, un des plus signalés services rendus au pays. Quelle belle institution que celle qui embrasse, dans sa charité, les besoins de l'homme pour sa vie présente et sa vie future!

Adieu, mon cher monsieur, priez pour moi.

Jean Naud, prêtre.

"P. S.—Je n'ai reçu votre lettre que le 24 du présent, et demain, 27, celle-ci va s'acheminer avec la somme de £100, cours de la province (\$400). Puissiez-vous être soulagé et mis au large par ce secours inattendu. Me voilà à présent sec comme un os.

Naud."

"N'est-ce pas là, ajoute M. l'abbé Trudelle, un modèle accompli de la manière dont la charité doit se pratiquer? Et ce désir de voir le collège de Sainte-Anne donner des leçons d'agriculture, exprimé en 1843, c'est-à-dire à une époque où l'on ne pensait pas encore à s'occuper de colonisation, ni d'amélioration dans l'agriculture, n'est-il pas digne de remarque? N'est-ce pas le cri patriotique d'un véritable ami de son pays? C'est ce désir de M. Naud qui a fait naître la première école d'agriculture, l'école de Sainte-Anne de la Pocatière, fondée par M. Pilote aux prix des plus grands sacrifices, qu'il a bien voulu s'imposer pour battre en brèche et faire tomber de vieux et forts préjugés entretenus partout et même en hauts lieux, et pour répandre le goût de l'agriculture améliorée. Serait-il possible qu'on oublierait les services rendus au pays par cette école et par son fondateur, et qu'on finirait par lui refuser l'aide qu'on lui a donnée, pour faire tomber des faveurs améliorées sur une nouvelle institution que l'on créerait dans le même but, mais qui n'aurait pas les mêmes états de services à faire valoir."

Le Conseil d'agriculture.—Le gouvernement de Québec vient de faire quelques nominations dans le Conseil d'agriculture. Voici quels sont actuellement les membres de ce conseil: l'hon. G. Joly, de Lotbinière, l'hon. Elisée Dionne, de Sainte-Anne de la Pocatière, l'hon. Louis Archambault, de l'Assomption, MM. Israël Tarte, Auguste Casgrain, Eugène Casgrain, Joseph Richard, A.-E. Lussier, M. P. P., Charles Gibb, Robert Ness, S. N. Blackwood, Jérémie Décarie, Urgèle Valois, Joseph Pilon, M. P. P., Auguste Guilbault, Antoine Rochelleau, M. P.

P., J. A. Masson, C.-N. Poliquin, L. Sylvestre, M. P. P. Frédérick-N. Ritchie, Rigobert Morin. Nous regrettons vivement la sortie du conseil des hon. J. J. Ross et Louis Beaubien et de L. H. Massue, agronomes distingués et ardents promoteurs des progrès agricoles.

CAUSERIE AGRICOLE

TERRES USÉES (Suite.)

Des moyens d'amender, améliorer et corriger les différentes terres, au moyen des terres rapportées, des engrais, des fumiers convenables et des labours faits à temps.

Après avoir donné un tableau des différentes terres et de leurs qualités, nous croyons utile de donner un état des engrais, des amendements et des fumiers nécessaires pour les corriger et les améliorer.

L'usage des engrais et du fumier est aussi ancien que l'agriculture et le jardinage.

Amender une terre, c'est y répandre du bon fumier ou des engrais nécessaires. Par les termes de fumier et d'engrais, on doit entendre des choses différentes: tout fumier est engrais, mais tout engrais n'est pas fumier. De tous les engrais, le fumier est celui dont l'usage est le plus commun; pendant que les engrais semblent moins connus, étant moins employés. On distinguera ici les uns et les autres.

Les fumiers sont les pailles qu'on met sous le bétail pour servir de litière, et qui, après avoir fermenté avec l'urine et les excréments des animaux, servent de nouveau à fertiliser les terres épuisées, en leur rendant les sels qui leur manquent. Les fumiers ont des qualités différentes, suivant l'espèce d'animal qui les façonne. Le fumier mis en tas ou sortant de l'écurie, fermente et s'échauffe considérablement. On connaît la fermentation du fumier entassé par la fumée qu'il rend, d'où il a pris le nom de *fumier*.

Les engrais n'éprouvent pas la même fermentation. Le fumier engraisse les terres, d'où il a pris le nom d'engrais; mais les autres engrais, qui ne rendent point de fumée, ne s'appellent pas fumier. Le fumier pendant sa fermentation est plus actif, et doit s'employer avec plus de ménagement; s'il est même trop imbibé d'urine récente, il est plus pernicieux qu'utile; celui qui a fermenté et qui est bien pourri, favorise d'avantage la végétation.

Tout fumier employé trop tôt, n'a pas encore acquis l'activité qu'il doit communiquer aux terres, en outre il produit beaucoup d'insectes et de mauvaises herbes. Employé tard, lorsqu'il est réduit en terreau, il a perdu son activité, et n'a plus, comme le sable, que la propriété d'alléger les terres pesantes et serrées.

La connaissance des différents degrés d'extinction des fumiers, suivant les terres, est une partie essentielle de la bonne culture. Les fumiers maigres sont ceux où le tout est si bien consommé, qu'on ne distingue plus qu'une masse grasse, savonneuse.

Les engrais sont toutes les autres matières qui peuvent